



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

Mle ROBERT-BETHUNE CORINNE

10B RUE DES NAIGEONS

21200 BEAUNE

FRANCE

N° d'adhérent : 20110590062222

Pour le compte de :

SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

493 856 595

10 B RUE DES NAIGEONS

21200 BEAUNE

Période déclarée : 01/01/2017 au 31/12/2017

Date limite de dépôt : 15/05/2018

Déclaration

Formulaire 2572 (applicable à compter du 31/12/2017) p. 2

Impôt sur les sociétés et contributions assimilées
Relevé de solde

I - IS BRUT				
I-A - Impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice				
		Base	Taux	Montant à payer
101	Impôt sur les sociétés (<i>taux normal à 33,1/3%</i>)	2 010	33,1/3%	670
137	Impôt sur les sociétés (<i>taux normal à 28%</i>)	36 880	28%	10 326
103	Impôt sur les sociétés (<i>taux réduit</i>)	38 120	15%	5 718
15	Total IS brut (<i>lignes 102 + 136 + 104 + 105 + 106</i>)			16 714

II - CRÉANCES				
II-A - Créances non reportables et non restituables				
108	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables, dans la limite de l'impôt dû			16 714
II-B - Créances reportables au titre de l'exercice pour leur montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs				
116	IS dû après imputation des créances reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (<i>ligne 108 - ligne 115</i>)			16 714
II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice				
119	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (<i>lignes 116 - 118</i>)			16 714
II-D - Acomptes de l'exercice				
69	Versements effectués (<i>acomptes et/ou soldes</i>) moins remboursements déjà obtenus			14 381
L'IS à payer (lignes 119 - 69) est reporté automatiquement en case 01. De même pour l'excédent d'IS (lignes 69 - 119) en ligne 06.				
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
38	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			0

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES				
	Montants restant à payer		Excédents constatés	
01	Impôt sur les sociétés	2 333	06	0
05	Total des montants restant à payer et des excédents constatés	2 333	10	0
11	Montant total à payer (<i>Total des montants restant à payer - total des excédents constatés</i>)	2 333		
134	Montant à payer après imputation d'une autre taxe (<i>lignes 11 - 133</i>)			2 333
Excédent constaté				
12	Montant total de l'excédent (<i>Total des excédents constatés - total des montants restant à payer</i>)			0
14	Remboursement d'excédent de versement demandé (<i>ligne 12 - ligne 13 - ligne 130</i>)			0